



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM :

Que conformément aux articles 501 et 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception des taxes pour l'année 2025 de la Ville de Rivière-Rouge est complété et a été déposé à mon bureau le 20 janvier 2025 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 20^e JOUR DE JANVIER 2025

La directrice générale et trésorière par intérim,


Martine Vézina